

Certifié conforme à l'acte transmis au contrôle de légalité



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du Conseil Métropolitain de Dijon Métropole

Séance du jeudi 19 décembre 2019

Président : M. REBSAMEN

Secrétaire de séance : Mme AKPINAR-ISTIQUAM

Convocation envoyée le 13 décembre 2019

Nombre de membres du Conseil métropolitain : 79

Nombre de présents participant au vote : 64

Nombre de membres en exercice : 79

Nombre de procurations : 10

### Membres présents :

M. François REBSAMEN	Mme Stéphanie MODDE	M. Patrick ORSOLA
M. Pierre PRIBETICH	M. Nicolas BOURNY	M. François NOWOTNY
M. Thierry FALCONNET	M. Mohamed BEKHTAOUI	Mme Dominique BEGIN-CLAUDET
M. Patrick CHAPUIS	Mme Lê Chinh AVENA	Mme Florence LUCISANO
Mme Nathalie KOENDERS	Mme Hélène ROY	M. Jean DUBUET
M. Rémi DETANG	M. Georges MAGLICA	Mme Anne PERRIN-LOUVRIER
Mme Catherine HERVIEU	Mme Elizabeth REVEL	M. Gaston FOUCHERES
M. José ALMEIDA	M. Joël MEKHANTAR	M. Jacques CARRELET DE LOISY
M. Jean-François DODET	Mme Nuray AKPINAR-ISTIQUAM	Mme Céline TONOT
M. François DESEILLE	M. Christophe BERTHIER	M. Jean-Philippe MOREL
Mme Danielle JUBAN	M. Charles ROZOY	M. Jean-Michel VERPILLOT
M. Frédéric FAVERJON	M. Laurent BOURGUIGNAT	Mme Corinne PIOMBINO
Mme Sladana ZIVKOVIC	Mme Chantal OUTHIER	M. Jean-Louis DUMONT
M. Dominique GRIMPRET	M. Emmanuel BICHOT	M. Patrick BAUDEMONT
M. Patrick MOREAU	Mme Virginie VOISIN-VAIRELLES	M. Dominique SARTOR
M. Jean-Claude GIRARD	Mme Frédérique DESAUBLIAUX	Mme Lydie CHAMPION
Mme Anne DILLENSEGER	M. Hervé BRUYERE	Mme Michèle LIEVREMONT
Mme Badiaâ MASLOUHI	Mme Sandrine RICHARD	M. Philippe BELLEVILLE
M. Jean-Patrick MASSON	Mme Claudine DAL MOLIN	M. Adrien GUENE
Mme Océane CHARRET-GODARD	M. Yves-Marie BRUGNOT	M. Cyril GAUCHER.
Mme Françoise TENENBAUM	M. Guillaume RUET	
Mme Christine MARTIN	M. Louis LEGRAND	

### Membres absents :

M. Didier MARTIN	Mme Colette POPARD pouvoir à Mme Nathalie KOENDERS
M. Alain HOUPERT	M. Benoît BORDAT pouvoir à Mme Océane CHARRET-GODARD
M. Édouard CAVIN	M. Jean-Yves PIAN pouvoir à Mme Françoise TENENBAUM
M. Damien THIEULEUX	M. Denis HAMEAU pouvoir à Mme Christine MARTIN
Mme Noëlle CABBILLARD	M. Jean-Claude DECOMBARD pouvoir à M. Charles ROZOY
	Mme Catherine VANDRIESSE pouvoir à M. Laurent BOURGUIGNAT
	M. François HELIE pouvoir à M. Philippe BELLEVILLE
	M. Jean ESMONIN pouvoir à Mme Sandrine RICHARD
	Mme Louise MARIN pouvoir à M. Guillaume RUET
	M. Gilbert MENUT pouvoir à M. Adrien GUENE.

---

**OBJET : HABITAT, POLITIQUE DE LA VILLE ET URBANISME**  
**Hauteville-lès-Dijon - Acquisition de la rue de la Combe Ranfer**

La rue de la Combe Ranfer a été réalisée dans le cadre du lotissement « Le Combet », situé à Hauteville-lès-Dijon. Cette voie dépend d'une copropriété horizontale composée de douze lots bâtis.

Dans le cadre de la dissolution de la copropriété, il convient de régulariser la situation foncière des espaces communs constitués de cette rue, d'espaces verts, d'un passage public, ainsi que d'un transformateur.

Monsieur le Maire d'Hauteville-lès-Dijon a sollicité le transfert de la rue de la Combe Ranfer et du transformateur à la Métropole, la Commune conservant la propriété des espaces verts et du passage public.

Il est indiqué que les caractéristiques techniques de cette voie permettent son incorporation dans le domaine public métropolitain.

Aussi, il est proposé l'acquisition par Dijon Métropole sur l'ensemble des copropriétaires, de la rue de la Combe Ranfer, d'une superficie de 1 049 m<sup>2</sup>, ainsi qu'un transformateur électrique, moyennant 1 € symbolique. Il est également proposé d'engager les formalités administratives préalables à son incorporation dans le domaine public métropolitain.

**LE CONSEIL,**  
**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,**  
**DÉCIDE :**

- **d'acquérir** sur les copropriétaires du lotissement « Le Combet » situé à Hauteville-lès-Dijon, l'emprise de la rue de la Combe Ranfer ainsi qu'un transformateur électrique, d'une superficie totale de 1 067 m<sup>2</sup>, appartenant à l'ensemble des copropriétaires, cadastrés section AD n° 172p, moyennant 1 € ;
- **d'engager** les formalités administratives préalables à l'incorporation de la rue de la Combe Ranfer dans le domaine public métropolitain ;
- **de dire** qu'il sera procédé à cette acquisition par acte notarié ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer au nom de Dijon Métropole, tous actes et documents à intervenir en vue de régulariser ce dossier.

SCRUTIN : POUR : 74

CONTRE : 0

*DONT 10 PROCURATION(S)*

ABSTENTION : 0

NE SE PRONONCE PAS : 0